



Province de Québec  
District d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Clerval

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE LE 12 MARS 2025, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Claire Paquet, Nicole Therrien, Michel Cliche, maire, ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté.

**2. ORDRE DU JOUR**

2025-03-01

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 5 février 2025 ;
4. Suivis aux procès-verbaux ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Adoption rapport d'activités du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
9. Dérogation mineure ;
10. Offre de balayage et ramassage de rue;
11. Dépôt lettre de démission;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par Claire Paquet, appuyé par Nicole Therrien et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président.  
Adoptée

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2025 ;**

2025-03-02

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Nicole Therrien et résolu que le procès-verbal de la séance du 5 février 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

**4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX**

- Modification à la résolution 2025-02-08 dépôt projet structurant : modification du montant soit 57 892\$ à la place de 50 000\$ ainsi que l'ajout de l'autorisation de



No de résolution  
ou annotation

2025-03-03

Mis à jour 2024-02-28  
**Procès-verbal du Conseil de Clerval**

signature de la directrice générale pour les documents de la MRCAO.

- Ajout au procès-verbal de février d'une résolution concernant le dossier des chevaux.

**5. TRÉSORERIE**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faites conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Nicole Therrien et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 66 637.05\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

**6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

**7. DOSSIERS DES CONSEILLERS**

- Le conseiller Gaétan St-Jean nous mentionne avoir eu un CCU (voir point #9), il nous mentionne aussi que le club nautique prépare l'ouverture de la saison ainsi que les prévisions de dépenses pour l'année
- La conseillère Claire Paquet mentionne qu'une activité à la bibliothèque aura lieu à la fin avril, une conteuse et chanteuse sera invitée, plus de détail à suivre, une publicité sera faite;
- Le maire Michel Cliche nous mentionne que suite à des vérifications concernant la firme de Val d'Or qui a fait de la stabilisation de berge sur le chemin de l'Île Nepawa n'existe plus, nous n'avons pas de suivi concernant l'érosion du chemin par Mme Blais ou son cabinet. Il sera à voir si nous retournons avec la Firme Cima+ dans ce dossier ou si nous ferons un appel d'offre pour des services d'ingénierie et nous verrons ce printemps quelles interventions seront à faire afin de s'assurer que le chemin sera stable et sécuritaire. Il nous mentionne aussi que le chemin du rang 4 et 5 a été élargie par contre des citoyens traversent la neige de l'autre côté du chemin ce qui est problématique à certains endroits. Les citoyens en question ont été avisés de la situation.



No de résolution  
ou annotation

**8. ADOPTION RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE;**

2025-03-04

**ATTENDU QUE** l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter, par résolution, et le transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de l'année financière, un rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition de Nicole Therrien, appuyé par Gaétan St-Jean ;

**D'adopter** le rapport d'activité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

**VOTES POUR 3 VOTES CONTRE 0**

Adoptée

**9. DÉROGATION MINEURE 384 CHEMIN DE LA PLAGE TRUDEL**

2025-03-05

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour :

- Permettre l'agrandissement du garage (26 pieds x 22 pieds) de 6 pieds à l'ouest et de 10 pieds au sud, ce qui porterait la grandeur totale à 32 pieds x 32 pieds (1024pieds carrés) selon l'article 4.4.6.3, la grandeur maximum autorisée est de 753.5 pieds carrés
- Attendu que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Claire paquet, appuyé par Nicole Therrien, d'accepter la demande de dérogation mineure tel que demandé

**VOTES POUR 3 VOTES CONTRE 0**

Adopté

**10. OFFRE DE BALAYAGE ET RAMASSAGE DE RUE**

2025-03-06

Attendu que le MTQ nous offre la possibilité de réaliser le balayage et le ramassage de la chaussée en milieu urbain;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Mis à jour 2024-02-28

Attendu que le Ministère s'engage à nous verser un montant forfaitaire de 400\$ pour la réalisation des travaux;

En conséquence, il est proposé par Claire Paquet, appuyé par Gaétan St-Jean, d'autoriser Stéphanie Côté à signer l'entente de réalisation des travaux avec le Ministère.

**VOTES POUR 3 VOTES CONTRE 0**

Adoptée

2025-03-07

### 11. DÉPÔT LETTRE DE DÉMISSION

Considérant que Mme Mathilde Lévesque a remis en date du 12 mars 2025, sa lettre de démission à titre de conseillère municipale pour le poste 3;

Considérant que cette démission est effective au 12 mars 2025;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Claire Paquet et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Clerval prend acte du dépôt, par la directrice générale, de la lettre de démission de Mme Mathilde Lévesque pour le poste numéro 3, conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adoptée

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

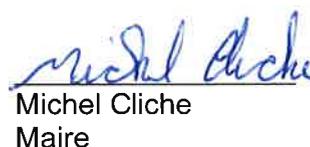
- Une citoyenne demande pourquoi il y a eu modification du montant dans le procès-verbal de février concernant le dépôt de projet à la MRC, La directrice générale explique que le montant qui était inscrit ne correspondait pas au montant total du projet mais du montant maximal octroyé par la MRC, une correction devait être fait pour corriger la situation.

### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-03-08

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nicole Therrien à 19h16.

  
Stéphanie Côté  
Directrice générale

  
Michel Cliche  
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».